

La prolifération des éoliennes, prochain désastre après le fiasco du nucléaire

Le gouvernement va déposer fin septembre un projet de loi destiné à « accélérer les énergies renouvelables », c'est-à-dire, pour l'essentiel, l'éolien et le photovoltaïque. Dans sa rédaction actuelle, ce texte souffre de graves défauts.

Pendant quatre ans, les projets éoliens de moins de vingt engins (c'est-à-dire la grande majorité) pourraient être admis sans avoir fait l'objet d'une « évaluation environnementale ». Or cet examen des incidences des projets sur l'environnement est l'un des piliers de notre politique écologique. Sans lui, quantité d'installations nuisibles pourraient surgir. Même les écologistes s'émeuvent de cette mesure.

Un autre article du projet de loi faciliterait le déboisement pour faire place aux éoliennes et aux capteurs photovoltaïques. La France tournerait ainsi le dos à la politique de reboisement menée depuis Colbert.

Le risque ne doit pas être pris à la légère : un promoteur propose actuellement un projet photovoltaïque de mille hectares dans les pins de Gironde. Nos forêts, puits de carbone, menacés par les incendies, sont plus nécessaires que jamais. Ne leur portons pas atteinte.

Les rédacteurs du projet de loi entendent aussi donner la priorité aux projets éoliens sur la protection des espèces. Alors que la biodiversité était considérée, en 1950, comme quelques semaines, comme un impératif majeur !

Ce choix ne pourrait que se traduire par un massacre de chauves-souris et d'oiseaux.

Pour favoriser l'éolien en mer, on ne ménagerait plus qu'une enquête publique sur chaque façade maritime. Par exemple, tous

les projets nouveaux présentés sur la façade atlantique devraient être examinés ensemble par les riverains et les pêcheurs, lesquels, noyés dans la masse d'informations, ne pourraient se faire une idée en temps utile. Les habitants de l'île d'Oléron viennent, par leurs vives réactions, d'obtenir le rejet vers le large d'un projet nocif qui les menaçait. Avec la mesure proposée, une telle prise de conscience ne serait plus possible.

L'exposé des motifs du projet de loi assure que ces mesures agressives sont nécessaires pour rattraper le « retard » de notre pays en matière de renouvelables. Or, le dégagement de carbone étant identifié comme l'ennemi principal, ce n'est pas d'énergies renouvelables dont nous avons besoin, mais d'énergies sans carbone, y compris le nucléaire. La France est, après la Suède, le pays de l'Union européenne dont

Vivre à 500 parties de grandes éoliennes, c'est l'enfer. Or depuis 2010, la taille des éoliennes en projet a doublé, leur puissance a triplé, l'aire balayée par une pale a quadruplé

l'électricité est la moins carbonée. Elle est en avance et non en retard.

D'ailleurs, l'éolien et le photovoltaïque ne sauraient être considérés comme vraiment exempts de carbone, en raison de leur intermittence. Nos éoliennes terrestres ne fonctionnent qu'à 25% de leur puissance, et nos capteurs photovoltaïques, qu'à 14%. Tout cela fait défaut lors des pointes de consommation hivernales de dix-neuf heures, sans soleil et sans vent. Le plus souvent, notre pays passait ces pointes grâce à des importations de courant. Bientôt, elles ne seront plus possibles, car nos voisins sont eux aussi victimes de la crise énergétique. Il n'y aura plus

qu'une solution pour compenser la défaillance des « renouvelables » : le recours aux centrales à gaz, polluantes, et consommatrices d'une substance non renouvelable.

Ces composants des installations doivent également être pris en compte. Un kilowattheure (kwh) éolien requiert 8 fois plus de béton, 20 fois plus d'aluminium et de cuivre, 26 fois plus d'acier qu'un kwh nucléaire. L'éolien est donc une activité antiécologique.

Ces faits plaident pour une relance du nucléaire, exempt de carbone, utilisateur modéré de métaux, capable de productions beaucoup plus abondantes que celles de ses concurrents, et dont les équipements sont pour l'essentiel produits en France, alors que l'essentiel des éoliennes et des panneaux photovoltaïques provient de l'étranger – notamment de Chine.

Le président de la République a annoncé cette relance du nucléaire en février dernier. Depuis lors, rien de concret n'a été fait. La priorité a été donnée

à l'éolien et au photovoltaïque.

On m'objectera la corrosion de tuyaux constatée sur une dizaine de réacteurs en place. Mais leurs principaux éléments, les cuves, sont indemnes, et un tuyau peut se changer. Avec un peu de bonne volonté, ce changement devrait pouvoir intervenir bien avant la mise en service des éoliennes dont les avant-projets débutent actuellement. Aux États-Unis, six réacteurs ont été autorisés à fonctionner jusqu'à l'âge de 80 ans. Les nôtres sont de conception similaire. À en juger d'après l'exemple américain, ils devraient pouvoir vivre encore une quarantaine d'années.

Au cas où, malgré tous ces motifs d'inquiétude légitime, le gouvernement

persisterait dans sa volonté d'accélérer les implantations de « renouvelables », la moindre des choses serait de mettre les proches voisins et les sites culturels à l'abri des excès.

Pour les éoliennes terrestres, une loi de 2010 a institué une distance minimale de 500 mètres avec les habitations. C'était déjà trop court ; vivre à 500 mètres de grandes éoliennes, c'est l'enfer. Or depuis 2010, la taille des éoliennes en projet a doublé, leur puissance a triplé, l'aire balayée par une pale a quadruplé. Les 500 mètres n'ont toujours pas été révisés ! Il y a urgence.

S'agissant de l'éolien fixé en mer, *Le Figaro* a publié le 3 septembre une photo des engins qui viennent de surgir face à la station balnéaire de Batz-sur-Mer (Loire-Atlantique). L'horizon marin est dévasté par ces implantations trop proches de la côte (11 km seulement, pour certaines). D'une partie de La Baulie, station renommée et mitoyenne de Batz, le spectacle n'est guère plus réjouissant. Cinq autres projets marins, encore en travaux, sont votés à produire eux aussi des catastrophes paysagères. La sagesse devrait conduire à les abandonner.

Pour les projets futurs, l'exemple d'Oléron nous instruit une nouvelle fois : les riverains et les pêcheurs ont obtenu une distance de 35 km qui, néanmoins, semble insuffisante. La loi devrait donc fixer un minimum de 40 km. Cela reviendrait à reporter l'effort de développement sur l'éolien flottant, qu'il est plus facile d'éloigner des côtes. En ce domaine, nous manquons d'expérience, mais le lancement, qui vient d'être décidé, d'un vaste projet d'engins flottants au nord de l'Écosse autorise quelque espoir.

Ancien élève de l'ENA, ancien haut fonctionnaire au ministère des Finances, Patrice Cahart est notamment l'auteur de « La Peste éolienne » (Éditions Hugo & Cie, 2021).



DESSINS : FABIEN CLAREFOND

PATRICE CAHART

Le projet de loi destiné à « accélérer les énergies renouvelables » entend supprimer les rares verrous législatifs qui ralentissent encore la multiplication des éoliennes, dont la nocivité est pourtant avérée tant pour les riverains que pour les animaux et les paysages, s'alarme l'inspecteur général des finances honoraire*.